



Services Techniques

COMMUNIQUE

Le Maire de la commune de Montsinéry-Tonnégrande informe les propriétaires de véhicules hors d'usage, qu'afin de lutter contre les maladies vectorielles, il est nécessaire de procéder à l'enlèvement des épaves situées sur les voiries publiques du territoire communal.

Les propriétaires ont jusqu'au 31 décembre 2016 pour se mettre en conformité avec la législation en vigueur.

Le Maire,



Patrick LECANTE